



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 19 février 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
51	55

Date de convocation

13 février 2025

Environnement –
Candidature pour l'Atlas de la Biodiversité Communale –
Subvention de l'Office Français de la Biodiversité

**N° de la délibération
2025-098**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 19 février 2025 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, MM. Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mmes Laëtitia BOURJAT, Lyliane BURGUNDER, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mme Brigitte GIACOMINO, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Jean-Louis MORIN, Gilbert LA RUSSA, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Michel BRUNET (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), Mme Christèle DEFRANCE (représentée par sa suppléante Mme Brigitte GIACOMINO), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Xavier AUBERT, Mme Véronique BLAISE, M. Serge DEBRIE, Mme Amandine DEYGAS, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT.

Vu l'arrêté interpréfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant qu'afin de structurer et renforcer les actions en faveur de la biodiversité, en lien avec les ambitions du Projet de Territoire, ARCHE Agglo prévoit de porter un Atlas de la Biodiversité Communale pour elle et pour 12 communes volontaires qui se sont manifestées et ont délibéré chacune sur leur engagement, à la fois politique et financier : **Pailharès, Saint-Félicien, Sécheras, Saint-Jean-de-Muzols, Tournon-sur-Rhône, Mauves, Glun, Plats, Tain l'Hermitage, Chantemerle-les-Blés, Charmes-sur-l'Herbasse et Margès.**

Considérant les objectifs :

- ✓ **Acquérir** une meilleure connaissance de la biodiversité à l'échelle des communes et identifier les enjeux spécifiques pour les communes et ARCHE Agglo ;
- ✓ **Mobiliser** et sensibiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les habitants par le biais d'inventaires participatifs, formations citoyennes et diverses animations scolaires et grand public ;

- ✓ **Agir** en prenant en compte la biodiversité dans les étapes de mise en place des projets d'aménagement et de politiques territoriales (communales et communautaires).

Considérant qu'il faut compter 3 ans pour la réalisation complète de l'ABC avec les phases suivantes :

- ✓ **Phase 1 : état des lieux et diagnostic écologique** : prestation(s) faune et flore pour réaliser la cartographie des habitats et engager une première synthèse des données sur les familles d'espèces cibles.
- ✓ **Phase 2 : définition des enjeux et établissement d'un plan de prospections naturalistes** avec les habitants via un programme de Sciences participatives.
- ✓ **Phase 3 : élaboration d'un plan d'actions réalisable à court, moyen et long terme** pour préserver et mettre en valeur la biodiversité locale. Une coordination et une synergie seront à trouver mais chaque collectivité restera maître d'ouvrage de son futur programme d'actions. Un document de synthèse pédagogique et opérationnel sera produit pour chaque commune et ARCHE Agglo afin de permettre son appropriation par les élus et les habitants et guider la mise en œuvre des futures actions.

Considérant qu'une convention financière entre les communes et ARCHE Agglo viendra préciser les motivations et les engagements respectifs de chaque collectivité, ainsi que la structuration de la gouvernance ;

Considérant qu'ARCHE Agglo et les communes ont chacune un rôle à jouer dans la préservation et la mise en valeur de la biodiversité à travers leurs différentes compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et humides, de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, d'urbanisme et d'aménagement du territoire et partagent une ambition commune de structurer et renforcer ces actions en partenariat sur le territoire.

Considérant les engagements d'ARCHE Agglo :

- ✓ assurer l'animation, la coordination, le suivi et la réalisation budgétaire du projet ;
- ✓ animer le Comité de pilotage réunissant les 12 communes ;
- ✓ co-organiser des réunions regroupant les différents acteurs du projet, compiler les diverses données ; naturalistes déjà existantes et consulter des experts naturalistes pour réaliser les inventaires ; complémentaires, l'animation des sciences participatives et la cartographie les enjeux ;
- ✓ assurer l'organisation et l'articulation sur les 12 communes des différentes actions prévues ;
- ✓ produire des outils de sensibilisation ;
- ✓ assurer une large communication tout au long du projet ;
- ✓ réaliser un document technique de synthèse, pédagogique et illustré, facilement utilisable par chaque commune, qui présente les habitats et espèces patrimoniales, la cartographie des enjeux et le plan d'actions collectivement défini ;
- ✓ intégrer les résultats de l'ABC dans ses différentes politiques communautaires et définir une stratégie Biodiversité à l'échelle du territoire.

A l'issue du projet, elle soumettra sa candidature au label Territoire Engagé pour la Nature. Enfin, elle amorcera une réflexion sur l'accompagnement des communes dans la mise en œuvre des actions post ABC et le renouvellement de la démarche auprès des autres communes de l'agglomération.

Considérant les engagements de chaque commune :

- ✓ fournir à ARCHE Agglo toutes les informations qui lui seraient utiles concernant la démarche ;
- ✓ tout mettre en œuvre pour que la participation citoyenne dans ce projet soit une réussite, en organisant des temps d'échanges avec les habitants et les partenaires locaux ;
- ✓ participer à la communication tout au long du projet ;
- ✓ co-construire le projet d'ABC en partenariat avec ARCHE Agglo, par l'intermédiaire notamment de réunions dédiées : comité de pilotage, groupes de travail, points réguliers en conseil municipal ;
- ✓ co-construire un programme d'actions opérationnel qui vise à répondre aux enjeux identifiés, préserver et à valoriser la biodiversité à l'échelle de la commune ;
- ✓ intégrer les résultats de l'ABC dans ses documents de planification et d'aménagement du territoire ;
- ✓ participer financièrement sur la durée du projet correspondant à 3 ans.

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le

ID : 007-200073096-20250219-DELIB_2025_098-DE





Considérant les modalités financières :

- co-financement assuré par chaque commune s'appuyant sur la règle de répartition suivante : le montant de la participation assurée par les communes est calculée au prorata du nombre d'habitants de la commune sur le territoire ABC : de 500 € à 1 500 €/an.
- Le versement de la participation financière de chaque commune à ARCHE Agglo se fera annuellement pendant 3 ans.

Considérant qu'un Comité de pilotage ABC regroupant les élus référents des 12 communes et ARCHE Agglo, et associant l'OFB et les autres financeurs, se réunira à toutes les étapes du projet. Un suivi régulier devra être réalisé en Conseil municipal et communautaire qui valideront, in fine, leur plan d'actions opérationnel. Un Comité technique ABC et différents groupes de travail pourront également réunir les divers partenaires techniques et habitants.

Considérant le budget actualisé suivant :

Le Département de la Drôme et CNR ont été recherchés afin d'appuyer le dossier de candidature auprès de l'OFB.

BUDGET PREVISIONNEL ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE ARCHE AGGLO SUR 3 ANS				
DEPENSES	€	RECETTES	€	%
AMO Expertise scientifique + Sciences participatives	220 000 €	OFB	141 000 €	48%
Concertation - Sensibilisation - Communication	80 000 €	CNR	63 000 €	21%
Animation et coordination en interne ARCHE Agglo	0 €	CD 26	36 000 €	11%
		Autofi ARCHE Agglo	24 000 €	20%
		Part° 12 communes	36 000 €	
TOTAL	300 000 €	TOTAL	300 000 €	100%

Considérant l'avis du bureau du 6 février 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 55 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **AUTORISE** ARCHE Agglo à candidater auprès de l'OFB pour son compte et celui des 12 communes volontaires et à solliciter les subventions afférentes auprès de chaque partenaire financier
- **VALIDE** le projet de convention financière entre ARCHE Agglo et les communes sur la durée du programme ABC ;
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions avec chaque commune si la candidature est acceptée par l'OFB et tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veunes, le 19 février 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 20/02/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo